Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_BF_0027-BF
A G E D I

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens

LA BOIXE

Séance du mercredi 01 avril 2026

Délibération N° 2026_DE_027

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	26	26
Date de la convocation : 25/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle multi-activités), sous la présidence de CAMY Bruno.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CAMY Bruno, BARREAUX Bernadette, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, LASBUGUES Elisabeth, PENAUD André, MIOCIC Isabelle, BLET Richard, BRICAULT Charles, BRION Gilles, CAMUZET PINGAULT Stéphanie, CHARENAT Philippe, CHEVALIER Virginie, FALGUEROLLES Louis, HUET Gérard, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PENAUD Marie-Ange, PICARD Marie, PINAUD Laurence, RAINETEAU Jean, ROUMAGNE Magalie, ROUX-NOUGAYREDE Christine, SILVESTRE Alexandra
Représentés : FARQUE Christian représenté par MONTHEIL Catherine
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 : BUDGET DE LA BOIXE

Après avoir entendu le rapport présenté par Madame MIOCIC Isabelle,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jean-Marc de LUSTRAC, maire, n'est pas présent au moment du vote du compte administratif,

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_BF_0027-BF
AGEDI

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable,

VU le budget primitif et les décisions modificatives relatives de l'exercice,

Considérant que Madame MIOCIC Isabelle est chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2025, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	**Dépenses ou Déficit**	**Recettes ou Excédent**	**Dépenses ou Déficit**	**Recettes ou Excédent**	**Dépenses ou Déficit**	**Recettes ou Excédent**
Résultats reportés	0,00	1 606 038,78	148 616,24	0,00	148 616,24	1 606 038,78
Opérations exercice	2 415 808,28	3 379 404,39	723 470,28	933 316,89	3 139 278,56	4 312 721,28
Total	2 415 808,28	4 985 443,17	872 086,52	933 316,89	3 287 894,80	5 918 760,06
Résultat de clôture		2 569 634,89		61 230,37		2 630 865,26
Restes à réaliser	0,00	0,00	355 741,00	0,00	355 741,00	0,00
Total cumulé	0,00	2 569 634,89	355 741,00	61 230,37	355 741,00	2 630 865,26
Résultat définitif		2 569 634,89	294 510,63			2 275 124,26

Détail des restes à réaliser :

RESTES A REALISER EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Articles	**Libellés**	**Restes à réaliser**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**1 000,00 €**
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
21	**Immobilisations corporelles**	**105 948,00 €**
2152	Installations de voirie	31 254,00 €
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	46 422,00 €
21311	Bâtiments administratifs	15 380,00 €
21321	Immeubles de rapport	10 746,00 €

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_BF_0027-BF
AGEDI

21831	Matériel informatique scolaire	250,00 €
217568	Autre mat.,outil. incendie,déf. civ(mad)	1 896,00 €
23	**Immobilisations en cours**	**181 876,00 €**
238	Avances commandes immo corporelles	58 376,00 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	15 000,00 €
2313	Constructions	108 500,00 €
204	**Subventions d'équipement versées**	**66 917,00 €**
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	66 917,00 €
	TOTAL	**355 741,00 €**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal de LA BOIXE 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

L'adjoint au Maire,
CAMY Bruno

MAIRIE DE LA BOIXE 16330 - CHARENTE

publiée le : .....07 AVR. 2026.....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935258806-2026_DE_028-BF
A G E D I

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens

LA BOIXE

Séance du mercredi 01 avril 2026

Délibération N° 2026_DE_028

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	26	26
Date de la convocation : 25/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle multi-activités), sous la présidence de CAMY Bruno.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CAMY Bruno, BARREAUX Bernadette, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, LASBUGUES Elisabeth, PENAUD André, MIOCIC Isabelle, BLET Richard, BRICAULT Charles, BRION Gilles, CAMUZET PINGAULT Stéphanie, CHARENAT Philippe, CHEVALIER Virginie, FALGUEROLLES Louis, HUET Gérard, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PENAUD Marie-Ange, PICARD Marie, PINAUD Laurence, RAINETEAU Jean, ROUMAGNE Magalie, ROUX-NOUGAYREDE Christine, SILVESTRE Alexandra
Représentés : FARQUE Christian représenté par MONTHEIL Catherine
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 : BUDGET DU CCAS

Après avoir entendu le rapport présenté par Madame MIOCIC Isabelle,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jean-Marc de LUSTRAC, maire, n'est pas présent au moment du vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable,

VU le budget primitif et les décisions modificatives relatives de l'exercice,

Considérant que Madame MIOCIC Isabelle est chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du CCAS 2025, lequel

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935258806-2026_DE_028-BF
peut se résumer ainsi : A.C.E.D.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	6 652,17	0,00	762,56	0,00	7 414,73
Opérations exercice	1 468,48	2 387,44	0,00	600,00	1 468,48	2 987,44
Total	1 468,48	9 039,61	0,00	1 362,56	1 468,48	10 402,17
Résultat de clôture		7 571,13		1 362,56		8 933,69
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	7 571,13	0,00	1 362,56	0,00	8 933,69
Résultat définitif		7 571,13		1 362,56		8 933,69

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget CCAS 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

L'adjoint au Maire,
CAMY Bruno

MAIRIE DE LA BOIXE 16330 - CHARENTE

publiée le : 07 AVR. 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_029-BF
A G E D I

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens

LA BOIXE

Séance du mercredi 01 avril 2026

Délibération N° 2026_DE_029

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	26	26
Date de la convocation : 25/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle multi-activités), sous la présidence de CAMY Bruno.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CAMY Bruno, BARREAUX Bernadette, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, LASBUGUES Elisabeth, PENAUD André, MIOCIC Isabelle, BLET Richard, BRICAULT Charles, BRION Gilles, CAMUZET PINGAULT Stéphanie, CHARENAT Philippe, CHEVALIER Virginie, FALGUEROLLES Louis, HUET Gérard, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PENAUD Marie-Ange, PICARD Marie, PINAUD Laurence, RAINETEAU Jean, ROUMAGNE Magalie, ROUX-NOUGAYREDE Christine, SILVESTRE Alexandra
Représentés : FARQUE Christian représenté par MONTHEIL Catherine
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 : BUDGET DU HAMEAU ROSSIGNOL

Après avoir entendu le rapport présenté par Madame MIOCIC Isabelle,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jean-Marc de LUSTRAC, maire, n'est pas présent au moment du vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable,

VU le budget primitif et les décisions modificatives relatives de l'exercice,

Considérant que Madame MIOCIC Isabelle est chargée de la préparation des documents

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_029-BF
AGEDI

budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Hameau Rossignol 2025, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	438 860,85	0,00	46 942,48	0,00	485 803,33
Opérations exercice	73 594,31	79 084,90	16 826,69	176,17	90 421,00	79 261,07
Total	73 594,31	517 945,75	16 826,69	47 118,65	90 421,00	565 064,40
Résultat de clôture		444 351,44		30 291,96		474 643,40
Restes à réaliser	0,00	0,00	54 340,00	0,00	54 340,00	0,00
Total cumulé	0,00	444 351,44	54 340,00	30 291,96	54 340,00	474 643,40
Résultat définitif		444 351,44	24 048,04			420 303,40

Détail des restes à réaliser :

RESTES A REALISER EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	Restes à réaliser
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**1 500 €**
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500 €
21	**Immobilisations corporelles**	**21 840 €**
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	12 361 €
2188	Autres immobilisations corporelles	800 €
21321	Immeubles de rapport	8 679 €
23	**Immobilisations en cours**	**31 000 €**
2313	Constructions	31 000 €
		54 340 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal du Hameau Rossignol 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

L'adjoint au Maire,
CAMY Bruno

MAIRIE DE LA BO... 16330 - CHARENTE

publiée le : 07 AVR. 2026

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_029-BF
A G E D I

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_030-BF
A G E D I

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens

LA BOIXE

Séance du mercredi 01 avril 2026

Délibération N° 2026_DE_030

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	26	26
Date de la convocation : 25/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle multi-activités), sous la présidence de CAMY Bruno.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CAMY Bruno, BARREAUX Bernadette, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, LASBUGUES Elisabeth, PENAUD André, MIOCIC Isabelle, BLET Richard, BRICAULT Charles, BRION Gilles, CAMUZET PINGAULT Stéphanie, CHARENAT Philippe, CHEVALIER Virginie, FALGUEROLLES Louis, HUET Gérard, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PENAUD Marie-Ange, PICARD Marie, PINAUD Laurence, RAINETEAU Jean, ROUMAGNE Magalie, ROUX-NOUGAYREDE Christine, SILVESTRE Alexandra
Représentés : FARQUE Christian représenté par MONTHEIL Catherine
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 : BAR - RESTAURANT

Après avoir entendu le rapport présenté par Madame MIOCIC Isabelle,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jean-Marc de LUSTRAC, maire, n'est pas présent au moment du vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable,

VU le budget primitif et les décisions modificatives relatives de l'exercice,

Considérant que Madame MIOCIC Isabelle est chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du bar restaurant

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_030-BF

2025, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	51 880,69	16 909,17	0,00	16 909,17	51 880,69
Opérations exercice	5 425,67	3 657,00	15 000,00	17 509,17	20 425,67	21 166,17
Total	5 425,67	55 537,69	31 909,17	17 509,17	37 334,84	73 046,86
Résultat de clôture		50 112,02	14 400,00			35 712,02
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	50 112,02	14 400,00	0,00	0,00	35 712,02
Résultat définitif		50 112,02	14 400,00			35 712,02

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal de LA BOIXE 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

L'adjoint au Maire,
CAMY Bruno

MAIRIE DE LA BOIXE 16330 - CHAR

publiée le : .....07 AVR. 2026.....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_031-BF
A G E D I

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens

LA BOIXE

Séance du mercredi 01 avril 2026

Délibération N° 2026_DE_031

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	26	26
Date de la convocation : 25/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle multi-activités), sous la présidence de CAMY Bruno.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CAMY Bruno, BARREAUX Bernadette, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, LASBUGUES Elisabeth, PENAUD André, MIOCIC Isabelle, BLET Richard, BRICAULT Charles, BRION Gilles, CAMUZET PINGAULT Stéphanie, CHARENAT Philippe, CHEVALIER Virginie, FALGUEROLLES Louis, HUET Gérard, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PENAUD Marie-Ange, PICARD Marie, PINAUD Laurence, RAINETEAU Jean, ROUMAGNE Magalie, ROUX-NOUGAYREDE Christine, SILVESTRE Alexandra
Représentés : FARQUE Christian représenté par MONTHEIL Catherine
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 : BUDGET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Après avoir entendu le rapport présenté par Madame MIOCIC Isabelle,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jean-Marc de LUSTRAC, maire, n'est pas présent au moment du vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable,

VU le budget primitif et les décisions modificatives relatives de l'exercice,

Considérant que Madame MIOCIC Isabelle est chargée de la préparation des documents

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_031-BF
AGEDI

budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du transport scolaire 2025, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	15 789,65	0,00	54 133,36	0,00	69 923,01
Opérations exercice	33 955,12	27 122,54	0,00	6 766,67	33 955,12	33 889,21
Total	33 955,12	42 912,19	0,00	60 900,03	33 955,12	103 812,22
Résultat de clôture		8 957,07		60 900,03		69 857,10
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	8 957,07	0,00	60 900,03	0,00	69 857,10
Résultat définitif		8 957,07		60 900,03		69 857,10

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal de LA BOIXE 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

L'adjoint au Maire,
CAMY Bruno

MAIRIE DE LA BOIXE * 16330 - CHARENTE

publiée le : ..... 07 AVR. 2026 .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_032-DE
A G E D I

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens

LA BOIXE

Séance du mercredi 01 avril 2026

Délibération N° 2026_DE_032

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	26	27
Date de la convocation : 25/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle multi-activités), sous la présidence de DE LUSTRAC Jean-Marc.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CAMY Bruno, BARREAUX Bernadette, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, LASBUGUES Elisabeth, PENAUD André, MIOCIC Isabelle, BLET Richard, BRICAULT Charles, BRION Gilles, CAMUZET PINGAULT Stéphanie, CHARENAT Philippe, CHEVALIER Virginie, FALGUEROLLES Louis, HUET Gérard, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PENAUD Marie-Ange, PICARD Marie, PINAUD Laurence, RAINETEAU Jean, ROUMAGNE Magalie, ROUX-NOUGAYREDE Christine, SILVESTRE Alexandra
Représentés : FARQUE Christian représenté par MONTHEIL Catherine
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AFFECTATION DE RESULTAT 2025 : BUDGET DE LA BOIXE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Jean-Marc DE LUSTRAC, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_032-DE
AGEDI

A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	963 596,11
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 606 038,78
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 569 634,89
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	61 230,37
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	355 741,00
Besoin de financement F. = D. + E.	294 510,63
AFFECTATION =C. = G. + H.	2 569 634,89
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	294 510,63
2) H. Report en fonctionnement R 002	2 275 124,26
DEFICIT REPORTE D 002	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter au budget 2026, le résultat de l'exercice 2025 comme détaillé ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
DE LUSTRAC Jean-Marc

MAIRIE DE LA BOISSE 16330 CHARENTE

publiée le : 07/04/2026.....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_033-DE
A G E D I

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens

LA BOIXE

Séance du mercredi 01 avril 2026

Délibération N° 2026_DE_033

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	26	27
Date de la convocation : 25/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle multi-activités), sous la présidence de DE LUSTRAC Jean-Marc.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CAMY Bruno, BARREAUX Bernadette, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, LASBUGUES Elisabeth, PENAUD André, MIOCIC Isabelle, BLET Richard, BRICAULT Charles, BRION Gilles, CAMUZET PINGAULT Stéphanie, CHARENAT Philippe, CHEVALIER Virginie, FALGUEROLLES Louis, HUET Gérard, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PENAUD Marie-Ange, PICARD Marie, PINAUD Laurence, RAINETEAU Jean, ROUMAGNE Magalie, ROUX-NOUGAYREDE Christine, SILVESTRE Alexandra
Représentés : FARQUE Christian représenté par MONTHEIL Catherine
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 : BUDGET DU CCAS

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du CCAS comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_033-DE
AGEDI

A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	918,96
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 652,17
C. Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci dessous)**	7 571,13
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	1 362,56
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	
Besoin de financement F. = D. + E.	
AFFECTATION =C. = G. + H.	7 571,13
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	-
2) H. Report en fonctionnement R 002	7 571,13
DEFICIT REPORTE D 002	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter au budget 2026, le résultat de l'exercice 2025 du CCAS comme détaillé ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
DE LUSTRAC Jean-Marc

MAIRIE DE LA BOISSE 16330 - CHARENTE

publiée le : 07/04/2026.....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_034-DE
A G E D I

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens

LA BOIXE

Séance du mercredi 01 avril 2026

Délibération N° 2026_DE_034

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	26	27
Date de la convocation : 25/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle multi-activités), sous la présidence de DE LUSTRAC Jean-Marc.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CAMY Bruno, BARREAUX Bernadette, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, LASBUGUES Elisabeth, PENAUD André, MIOCIC Isabelle, BLET Richard, BRICAULT Charles, BRION Gilles, CAMUZET PINGAULT Stéphanie, CHARENAT Philippe, CHEVALIER Virginie, FALGUEROLLES Louis, HUET Gérard, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PENAUD Marie-Ange, PICARD Marie, PINAUD Laurence, RAINETEAU Jean, ROUMAGNE Magalie, ROUX-NOUGAYREDE Christine, SILVESTRE Alexandra
Représentés : FARQUE Christian représenté par MONTHEIL Catherine
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 : BUDGET HAMEAU ROSSIGNOL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Jean-Marc DE LUSTRAC, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_034-DE
AGEDI

A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 490,59
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	438 860,85
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci dessous)	444 351,44
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	30 291,96
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	- 54 340,00
Besoin de financement F. = D. + E.	24 048,04
AFFECTATION =C. = G. + H.	444 351,44
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	24 048,04
2) H. Report en fonctionnement R 002	420 303,40
DEFICIT REPORTE D 002	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter au budget 2026, le résultat du Hameau Rossignol de l'exercice 2025 comme détaillé ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
DE LUSTRAC Jean-Marc

MAIRIE DE LA BOIXE 16330 CHARENTE

publiée le : 07/04/2026.....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_035-DE
A G E D I

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens

LA BOIXE

Séance du mercredi 01 avril 2026

Délibération N° 2026_DE_035

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	26	27
Date de la convocation : 25/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle multi-activités), sous la présidence de DE LUSTRAC Jean-Marc.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CAMY Bruno, BARREAUX Bernadette, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, LASBUGUES Elisabeth, PENAUD André, MIOCIC Isabelle, BLET Richard, BRICAULT Charles, BRION Gilles, CAMUZET PINGAULT Stéphanie, CHARENAT Philippe, CHEVALIER Virginie, FALGUEROLLES Louis, HUET Gérard, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PENAUD Marie-Ange, PICARD Marie, PINAUD Laurence, RAINETEAU Jean, ROUMAGNE Magalie, ROUX-NOUGAYREDE Christine, SILVESTRE Alexandra
Représentés : FARQUE Christian représenté par MONTHEIL Catherine
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 : BUDGET BAR RESTAURANT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Jean-Marc DE LUSTRAC, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_035-DE
AGEDI

A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 1 768,67
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	51 880,69
C. Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	50 112,02
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	14 400,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	
Besoin de financement F. = D. + E.	14 400,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	50 112,02
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	14 400,00
2) H. Report en fonctionnement R 002	35 712,02
DEFICIT REPORTE D 002	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter au budget 2026, le résultat de l'exercice 2025 comme détaillé ci-dessus.
Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
DE LUSTRAC Jean-Marc

MAIRIE DE LA BOISSE 16330 CHARENTE

publiée le : 07/04/2026.....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_036-DE
A G E D I

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens

LA BOIXE

Séance du mercredi 01 avril 2026

Délibération N° 2026_DE_036

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	26	27
Date de la convocation : 25/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle multi-activités), sous la présidence de DE LUSTRAC Jean-Marc.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CAMY Bruno, BARREAUX Bernadette, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, LASBUGUES Elisabeth, PENAUD André, MIOCIC Isabelle, BLET Richard, BRICAULT Charles, BRION Gilles, CAMUZET PINGAULT Stéphanie, CHARENAT Philippe, CHEVALIER Virginie, FALGUEROLLES Louis, HUET Gérard, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PENAUD Marie-Ange, PICARD Marie, PINAUD Laurence, RAINETEAU Jean, ROUMAGNE Magalie, ROUX-NOUGAYREDE Christine, SILVESTRE Alexandra
Représentés : FARQUE Christian représenté par MONTHEIL Catherine
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 : BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Jean-Marc DE LUSTRAC, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

TRANSPORT

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 6 832,58

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_036-DE
A G E D I

B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	15 789,65
C. Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	8 957,07
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	60 900,03
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	
Besoin de financement F. = D. + E.	
AFFECTATION =C. = G. + H.	8 957,07
1) Affectation en réserves R1064 en investissement POUR LE MONTANT DES PLUES-VALUES NETTES DE CESSION D4ACTIFS	-
2) Affectation en réserve R1068 en investissement	
3) Report en exploitation R002	8 957,07
DEFICIT REPORTE D 002	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter au budget 2026, le résultat du budget transport scolaire de l'exercice 2025 comme détaillé ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
DE LUSTRAC Jean-Marc

MAIRIE DE LA BOISSE 16330 - CHARENTE

publiée le : 07/04/2026.....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_036-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_037-DE
A G E D I

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Confolens

LA BOIXE

Séance du mercredi 01 avril 2026

Délibération N° 2026_DE_037

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	26	27
Date de la convocation : 25/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle multi-activités), sous la présidence de DE LUSTRAC Jean-Marc.

Présents : DE LUSTRAC Jean-Marc, CAMY Bruno, BARREAUX Bernadette, ROULAUD Jean-Jacques, POTEL Maryse, COMTE Joël, LASBUGUES Elisabeth, PENAUD André, MIOCIC Isabelle, BLET Richard, BRICAULT Charles, BRION Gilles, CAMUZET PINGAULT Stéphanie, CHARENAT Philippe, CHEVALIER Virginie, FALGUEROLLES Louis, HUET Gérard, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier, PENAUD Marie-Ange, PICARD Marie, PINAUD Laurence, RAINETEAU Jean, ROUMAGNE Magalie, ROUX-NOUGAYREDE Christine, SILVESTRE Alexandra
Représentés : FARQUE Christian représenté par MONTHEIL Catherine
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, POTEL Maryse est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Création des commissions communale et la désignation des membres

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer dix commissions municipales chargées d'examiner les projets communaux qui seront soumis au conseil.

Les commissions seraient les suivantes :

-**Urbanisme et grands travaux :**

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_037-DE
AGEDI

Urbanisme, aménagement et acquisitions immobilières, travaux voirie et sécurité, gestion des bâtiments communaux et du patrimoine immobilier, réseaux, éclairage public, assainissement, cimetière ;

-**Environnement et cadre de vie :**

Environnement et développement durable, espaces verts, gestion des déchets, mobilité et déplacements.

-**Sport et associations**

Vie associative et sportive

-**Enfance, jeunesse et éducation**

Affaires scolaires, petite enfance et jeunesse

-**Développement local**

Tourisme, commerce et artisanat, développement économique, marchés et foires

-**Vie culturelle, petit patrimoine**

Culture, petit patrimoine et animation

-**Finances**

Finances, budgets, fiscalité et commande publique

-**Cérémonies, fêtes et loisirs**

Cérémonies, événements festifs et loisirs

- Halte ferroviaire

Création de la halte ferroviaire

-**Communication :**

Communication interne et externe

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

1. Urbanisme et grands travaux
2. Environnement et cadre de vie
3. Sport et associations
4. Enfance, jeunesse et éducation
5. Développement local
6. Vie culturelle, petit patrimoine
7. Finances
8. Cérémonies, fêtes et loisirs
9. Halte ferroviaire
10. Communication

Article 2 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026
Date de reception de l'AR: 07/04/2026
016-935256073-2026_DE_037-DE
AGEDI

procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Cérémonies, fêtes et loisirs	Communication	Développement local	Enfance, jeunesse et éducation	Environnement et cadre de vie
•**BRICAULT CHARLES**	**CAMY Bruno**	**COMTE Joël**	**CAMY Bruno**	**BARREAUX Bernadette**
BARREAUX Bernadette	BLET Richard	BLET Richard	CHEVALIER Virginie	BRION Gilles
BRION Gilles	MONTHEIL Catherine	BRION Gilles	PENAUD Marie-Ange	CAMUZET PINGAULT Stéphanie
CAMUZET PINGAULT Stéphanie	PICARD Marie	CAMUZET PINGAULT Stéphanie	PICARD Marie	CHARENAT Philippe
CAMY Bruno	POTEL Maryse	CAMY Bruno	PINAUD Laurence	LASBUGUES Elisabeth
CHEVALIER Virginie	RAINETEAU Jean	MONTHEIL Catherine		MONTHEIL Catherine
COMTE Joël	SILVESTRE Alexandra	PINAUD Laurence		PENAUD Marie-Ange
LASBUGUES Elisabeth		POTEL Maryse		PICARD Marie
MIOCIC Isabelle		RAINETEAU Jean		PINAUD Laurence
MOURGUES Olivier		ROUMAGNE Magalie		POTEL Maryse
PENAUD André				ROULAUD Jean-Jacques
POTEL Maryse				ROUMAGNE Magalie
ROULAUD Jean-Jacques				ROUX-NOUGAYREDE Christine

Halte ferroviaire	Finances	Pratiques sportives et associations	Urbanisme et grands travaux	Vie culturelle et petit patrimoine
DE LUSTRAC Jean-Marc	MIOCIC Isabelle	CAMY Bruno	ROULAUD Jean-Jacques	LASBUGUES Elisabeth
BRICAULT Charles	BRICAULT Charles	BLET Richard	BARREAUX Bernadette	BARREAUX Bernadette
BRION Gilles	FALGUEROLLES Louis	BRICAULT Charles	BRICAULT Charles	BRICAULT Charles
CAMY Bruno	HUET Gérard	CAMUZET PINGAULT Stéphanie	BRION Gilles	CAMUZET PINGAULT Stéphanie
CHARENAT Philippe	PENAUD Marie-Ange	CHEVALIER Virginie	CAMY Bruno	CAMY Bruno
FALGUEROLLES Louis	RAINETEAU Jean	PENAUD André	CHARENAT Philippe	CHEVALIER Virginie
FARQUE Christian		PICARD Marie	COMTE Joël	FARQUE Christian
HUET Gérard		POTEL Maryse	FALGUEROLLES Louis	HUET Gérard
MIOCIC Isabelle		RAINETEAU Jean	FARQUE Christian	MIOCIC Isabelle
MOURGUES Olivier		ROUMAGNE Magalie	HUET Gérard	MONTHEIL Catherine
PINAUD Laurence			MONTHEIL Catherine	MOURGUES Olivier
POTEL Maryse			MOURGUES Olivier	PINAUD Laurence
			PENAUD André	POTEL Maryse
			PENAUD Marie-Ange	ROUX-NOUGAYREDE Christine
			PINAUD Laurence	
			POTEL Maryse	
			SILVESTRE Alexandra	

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
DE LUSTRAC Jean-Marc

MAIRIE DE LA BOISE 16330 CHARENTE

publiée le : 07/04/2026.....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État